

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION
ORIENTATION /GUIDANCE

Application de l'art. 117 du décret du 16.04.1991

En aucun cas, cette unité de formation ne peut être intégrée dans une section.

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) *LEFEBVRE Marguerite* Date et signature : (2)

↓ voir feuille ci-jointes.

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

ORIENTATION/GUIDANCE :

quidance professionnelle et formation de long-courant cadre (FORFM - enseignement de promotion sociale)

CODE DE L'U.F. (3)	<i>04 1490 V11 X1</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	<i>001</i>
--------------------	-----------------------	----------------------------------	------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Sans objet (pas d'annexe n° 2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
 - (1) transition
 - (1) inférieur
 - (1) qualification
 - (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (pas d'annexe n° 3)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n° 4 de page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3)	041490U11X1	Code du domaine de formation : (4)	001
------------------------------------	-------------	------------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Chargé de cours : encadrement :

<u>Dénomination du cours</u> (1)	<u>Classement du cours</u> (2)	<u>Code U</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u>	
			- par étudiant - (1)	- par groupe d'étudiants (2)
Orientation : encadrement Guidance : encadrement <i>↳ professionnelle et formation de base</i>	CT	I		800

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature :

*voir feuille ci-jointe.
Erreur dans l'introduction
du doc. 8 : il s'agit
de fiches de guidance,
donc d'encadrement
uniquement.*

[Signature]
10/07/02

- (1) Biffer la mention inutile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

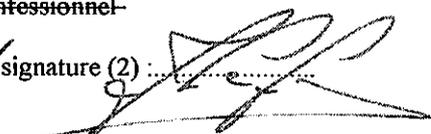
DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
 (1) Provincial et communal

- (1) Libre confessionnel
 (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) LEFÈRE Jacques Date et signature (2) : 

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

GUIDANCE PROFESSIONNELLE ET FORMATION DE BASE - CONVENTION CADRE (FOREM - ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE)

CODE DE L'U.F. (3) <u>041490U11X1</u>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <u>001</u> 601
---------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
du degré : (1) transition (1) inférieur (1) qualification (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

D 8 BIS/UF : au 01.03.98

Unité de formation :

GUIDANCE PROFESSIONNELLE ET FORMATION DE BASE – CONVENTION CADRE (FOREM – ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE)

1 FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION :

1.1 Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de Promotion Sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle.
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

Cette unité de formation s'adresse aux demandeurs d'emploi ou aux travailleurs qui entrent en formation professionnelle dans les centres traditionnels du Forem ou dans des formations organisées en collaboration avec d'autres partenaires (sur un site du Forem ou non).

Elle vise à permettre à l'apprenant de remettre à niveau ses connaissances en mathématique, dessin, lecture de plan de base, géométrie de base et français dans des situations – problèmes.

Annexe 2

Date : 16mai 2001

Unité de formation :

**GUIDANCE PROFESSIONNELLE ET FORMATION DE BASE – CONVENTION CADRE (FOREM –
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE)**

2 CAPACITES PREALABLES REQUISES :

Néant

Annexe 3
Date : 16 mai 2001

Unité de formation :

**GUIDANCE PROFESSIONNELLE ET FORMATION DE BASE – CONVENTION CADRE (FOREM –
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE)**

**3 RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DE
GROUPES ET LE REGROUPEMENT :**

15 apprenants maximum par groupe

Annexe 4
Date : 16 mai 2001

Unité de formation :

GUIDANCE PROFESSIONNELLE ET FORMATION DE BASE – CONVENTION CADRE (FOREM – ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE)

4 PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

- L'étudiant sera capable :

- d'utiliser les acquis de la formation de base (communication orale et écrite dans la langue de l'enseignement, mathématique, dessin technique) dans des situations professionnelles concrètes, variables suivant les métiers.

Les contenus et la méthodologie seront adaptés aux besoins des apprenants tels qu'ils s'exprimeront en début et en cours de formation.

Il conviendra donc de faire régulièrement le point avec les étudiants et le conseil des études. L'évaluation des besoins et l'élaboration du parcours de formation se devront d'être individualisés.

Annexe 5

Date : 16 mai 2001

GUIDANCE PROFESSIONNELLE ET FORMATION DE BASE – CONVENTION CADRE (FOREM – ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE)

5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

- Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :
 - de comprendre une consigne orale et écrite en rapport avec les tâches professionnelles.
 - communiquer oralement avec un ou plusieurs interlocuteurs dans un contexte professionnel.

- Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des progrès de l'étudiant dans le cadre d'une évaluation continue et formative des tâches professionnelles à accomplir (celles-ci étant variables selon les métiers).

Annexe 6
Date : 16 mai 2001

Unité de formation :

**GUIDANCE PROFESSIONNELLE ET FORMATION DE BASE – CONVENTION CADRE (FOREM –
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE)**

5 PROFIL DU CHARGE DE COURS :

Le chargé de cours sera un enseignant.